

Commission Statut de l'Arbitrage

Rectificatif du 08/07/2022 à la Réunion du 22/06/2022

Date de publication : 08/07/2022

Membres présents :

AYACHE Alexandre, CIESIELSKI Jean-Pierre, DELBARRE Eric, LECLERCQ Dave, VIOLIN Stéphane.

Assistent :

GOELZER Thomas.

Membres excusés :

REGNIER Dimitri.

Après vérification de la situation de l'arbitre **HUIS Aurélie** du club de **VENDEGIES ESCARMAIN AS**, il apparait que le club de **VENDEGIES ESCARMAIN AS** n'est pas en infraction avec le statut de l'arbitrage pour la saison 2022-2023. **VENDEGIES ESCARMAIN AS** peut donc disposer de ses 6 mutés, amende de 50 € annulée.

Après vérification de la situation de l'arbitre **JANOWSKI Bertrand** du club de **RUMILLY EN CAMBRESIS US**, il apparait que Monsieur JANOWSKI compte bien pour le club de **RUMILLY EN CAMBRESIS US** lors de la saison 2021-2022. **RUMILLY EN CAMBRESIS US** peut donc disposer d'un muté supplémentaire pour la saison 2022-2023 (Affectation du muté à renseigner avant le 15 aout).

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du jour de la publication sur le site du District, par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement à en-tête du club. A la demande de la Commission compétente, l'appelant devra être en mesure de fournir l'accusé de réception de cet envoi.

Le Président de séance
Dave LECLERCQ

Le secrétaire de séance
Stéphane VIOLIN